

# COMMUNIQUE DE PRESSE



**Espace Ecoles**  
rez-de-chaussée de la Mairie  
Place de l'Hôtel de Ville

Ouvert du lundi au vendredi de  
8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél : 04 70 30 17 25  
<http://familles.ville-vichy.fr>

## CONTACTS PRESSE

VILLE DE VICHY / DIRECTION DE LA  
COMMUNICATION

Dominique Lagrange

04 70 30 17 02

Marie-Bénédicte Reynard

04 70 30 55 12

[communication@ville-vichy.fr](mailto:communication@ville-vichy.fr)

[www.ville-vichy.fr](http://www.ville-vichy.fr)

# VILLE DE VICHY

## Année scolaire 2016/2017 Inscriptions scolaires

**Du 4 au 29 avril 2016**

### INSCRIPTIONS A L'ECOLE

#### Qui ?

L'inscription est obligatoire :

- pour l'entrée en maternelle ou en CP
- pour les enfants qui changent d'école

☛ *Les enfants inscrits dans une école vichyssoise qui passent dans une classe supérieure (autre qu'en CP) n'ont pas à refaire leur inscription scolaire*

#### Quand ?

Du lundi 4 avril au vendredi 29 avril 2016 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

☛ *Pour limiter les temps d'attente, il est recommandé de prendre rendez-vous auprès de l'Espace Ecoles de la Mairie au 04 70 30 17 25.*

#### Pièces obligatoires

- le **livret de famille** (ou extrait d'acte de naissance de l'enfant)
- le **carnet de santé** de l'enfant
- un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois (pour toute domiciliation sur Vichy) ou le cas échéant, un justificatif de travail attestant d'une activité professionnelle sur la commune de Vichy
- le **jugement**, en cas de divorce ou de séparation

#### Où s'inscrire ?

à l'Espace Ecoles – Mairie de Vichy (au rez-de-chaussée)

Pour faciliter vos démarches, une préinscription en ligne est possible sur <http://familles.ville-vichy.fr>, elle est ouverte du 4 avril au 29 avril. Pour cela, vous devez vous connecter à votre compte personnel avec vos identifiants ou créer un compte famille. Afin de valider définitivement cette préinscription, vous devez obligatoirement venir la **confirmer en mairie** avec les pièces nécessaires.

## INSCRIPTIONS A LA CANTINE ET AUX ACCUEILS PERISCOLAIRES

Les familles qui désirent que leur(s) enfant(s) prenne(nt) leurs repas du midi au restaurant de l'école ou fréquente(nt) les accueils du matin et/ ou du soir se verront remettre un formulaire d'inscription lors de leur inscription à l'école.

☛ *Pour les familles dont les enfants sont déjà inscrits et qui souhaitent leur réinscription pour la prochaine rentrée, un formulaire leur sera transmis par l'intermédiaire de l'école au mois de juin.*

## LES ECOLES VICHYSOISES

La Ville de Vichy assure la gestion de 11 écoles maternelles ou élémentaires qui sont proposées aux Vichyssois selon leur lieu de domiciliation.

Dans le cadre de **son programme de rénovation des écoles et après la réfection complète de l'école maternelle Lyautey**, la Ville de Vichy lance **la rénovation et la mise aux normes du groupe scolaire Sévigné-Lafaye**. Les deux écoles – maternelle et élémentaire- seront remises à neuf à la rentrée 2019. **Les classes de l'école maternelle Sévigné sont réparties** actuellement entre les maternelles Lyautey et Châteaudun.

Direction des Affaires scolaires 04 70 30 55 77 - AVRIL 2016